



PATRIMOINE

Encore cinq semaines pour réduire votre impôt sur le revenu

Jusqu'au 31 décembre, vous pouvez agir pour limiter la note à payer en 2016. Solutions de dernière minute.

VIVIANE CARTAIRADE

FISCALITÉ Il reste peu de temps pour réduire l'impôt 2016, calculé sur les revenus 2015 : le 31 décembre, il sera trop tard. Cinq semaines, c'est insuffisant pour investir dans une entreprise ou dans l'immobilier en direct en toute sérénité. Mais assez pour réaliser une opération génératrice d'un bonus fiscal immédiat.

Auparavant, faites vos comptes, car les avantages fiscaux sont, sauf exception, plafonnés à 10 000 euros par an. Et, dans cette enveloppe entrent, par exemple, le crédit d'impôt pour employés à domicile ou pour travaux d'économie d'énergie ainsi que les réductions d'impôt consécutives à un Scellier ou un Duflo antérieur. Et restez vigilants : que vous souteniez les entreprises, le cinéma, l'immobilier ou les trois, évitez qu'un mauvais placement ne ruine votre avantage fiscal.

► Dons aux associations : plafonds multiples

Réduire son impôt en soutenant une cause qui nous tient à cœur nécessite de savoir jongler avec les différents seuils (voir le tableau ci-contre). D'actualité en cette fin d'année 2015, le dispositif en faveur des organisations politiques est bridé par un plafond global par foyer, au sein duquel s'applique une autre limite, individuelle cette fois (voir le tableau).

► FCPI et FIP : pour soutenir l'économie réelle

Une fois votre générosité exprimée, place aux investissements, à commencer par les fonds qui

soutiennent les PME : les fonds communs de placement pour l'innovation (FCPI) et les fonds d'investissement de proximité (FIP).

À noter, la majoration du taux de l'avantage fiscal lié au FIP Corse : 38 %. Ce bonus est-il à la hauteur du risque ? « Pour les FIP Corse, comme pour ceux situés dans des régions jugées plus dynamiques, comme l'Île-de-France ou Rhône-Alpes, l'objectif est de récupérer la somme investie, sachant qu'une plus-value apparaît parfois lors du débouclage du fonds », admet Valérie Dantic, cofondatrice de mesconseillers.fr. D'où, selon elle, l'intérêt de capter la réduction d'impôt la plus élevée.

► Sofica : pour le plaisir des yeux

Pour 2015, le Centre national du cinéma a agréé 11 Sofica (société de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel). Les Sofica partagent avec le dispositif « outre-mer » le privilège de rehausser le plafond des niches fiscales. Ainsi, le plafond de 10 000 euros atteint, il demeure 8 000 euros de « reste à défiscaliser ». Revers de la médaille : c'est un produit structurellement déficitaire auquel seul l'avantage fiscal rend des couleurs. « Si vous investissez 100 et que vous ne récupérez que 70 au bout de cinq ans, en additionnant la valeur de sortie avec l'avantage fiscal de 36 %, vous avez gagné 6, ce qui n'est pas anodin en cette période de taux bas », calcule Julien Fleuret, responsable du département financier de Haussmann Patrimoine.

► Girardin social : un euro symbolique en or

Paradoxe du logement social outre-mer, il dégage un rendement alors que vous ne récupérez qu'un euro symbolique sur votre investissement. « Le Girardin social est un produit de pure défiscalisation. Vous versez 87 dans une société de promotion qui va construire pour des bailleurs sociaux outre-mer. En contrepartie, vous déduisez 100 de votre impôt, soit une rentabilité instantanée de 14,94 % », explique Christine Chiozza-Vauterin, responsable de l'offre immobilière et défiscalisation de Banque Privée 1818. Mieux : la réduction d'impôt n'est retenue que pour 35 % de son montant dans le plafonnement des niches fiscales.

► SCPI Malraux : déplafonnement intégral

Côté immobilier, il est possible de s'intéresser aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Dans la catégorie fiscale - Pinel, déficit foncier, Malraux -, c'est cette dernière qui apporte le plus fort pouvoir défiscalisant. En effet, la réduction d'impôt qu'elle génère n'entre pas dans le périmètre du plafonnement des niches fiscales. ■



Tous les dispositifs pour réduire l'impôt sur le revenu

	TAUX	MONTANT MAXIMUM INVESTI	Plafonnement niches fiscales
Dons aux œuvres d'intérêt général	► 75%	529 €	Non
Dons aux associations d'utilité publique	► 66%	20% du revenu imposable	Non
Cotisations syndicales	► 66%	1% des salaires ou retraites bruts imposables	Non
Soutien aux partis politiques	► 66%	Par foyer : 15 000 € Par personne : 4 000 € Par élection : 7 500 € par parti	Non
FCPI et FIP	► 18%	12 000 € par personne (24 000 € pour un couple)	Plafond de 10 000 €
FIP Corse	► 38%	12 000 € par personne (24 000 € pour un couple)	Plafond de 10 000 €
Sofica	► 36%	18 000 € et 25% du revenu imposable	Plafond majoré de 18 000 €
Girardin social	► 100 % de 87 % de l'investissement	Sans objet	Plafond majoré de 18 000 €
SCPI Malraux	► 30%	100 000 €	Non

Infographie **LE FIGARO**